« *Cottliure mai no serà Cottliure* » aurait pu chanter le poète Jordi BARRE à la lecture de la dernière décision de la cour administrative d'appel de Marseille.



Sollicitée par l'APSEC pour annuler un jugement du tribunal administratif de Montpellier validant le plan d'urbanisme de la commune de COLLIOURE – qui avait suscité une forte opposition dans la population – la cour a confirmé toutes les opérations immobilières prévues par l'ancienne municipalité. (1)

Propriétaires concernés, aménageurs et promoteurs peuvent se frotter les mains : les derniers espaces intéressants de la commune vont pouvoir être garnis de routes et de constructions. Après l'arasement de la Colline Matisse, l'urbanisation à outrance de la vallée du Douy, le détournement de pouvoir à Cap Dorats, voilà Coma Xeric et Puig d'Ambeille sacrifiés.

La justice a fait sienne tous les projets du l'ex maire MANYA, dont on espère qu'une plaque au Château honorera la mémoire, puisque VAUBAN en savait quelque chose en matière de

démolition.

Bien que l'ensemble de la commune soit considéré par le plan local d'urbanisme lui-même comme dans un espace proche du rivage, les trois secteurs litigieux sont écartés de cette approche plus protectrice de la loi Littoral au motif que la commune a classé Coma Xeric et Puig d'Ambeille secteurs prioritaires. Sans doute pour améliorer le taux de 80% de résidences secondaires du village.

Au motif aussi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Littoral Sud qui n'a pas voulu classer ces espaces vierges et naturels en coupure d'urbanisation et sans doute pour faire du « mixte » au Cap Dorats. L'anchoïade avec casino étant un plat local.

Retenons une fois de plus que les élus de la Côte catalane, sans doute jaloux de la Côte d'Azur, se sont bien accordés pour que les SCOT permettent tous les dépassements en matière de démographie et de consommation d'espace dans les PLU, du Barcarès à Cerbère.

Ces documents technocratiques inaccessibles au citoyen lambda semblent être considérés comme intouchables par la justice administrative. Ils entraînent avec leurs lots de supermarché, de lotissements et de rond-points l'anéantissement esthétique du pays catalan pour s'offrir au tout- tourisme, ou à ce qu'il en restera par temps de pandémie.

L'APSEC attend de la nouvelle municipalité colliourencque, conformément à ses promesses, l'abandon de ce plan d'urbanisme mortifère et une écoute des propositions de la population qui aspire à un autre modèle pour la « cité des peintres ».

Arrêt de la CAA Marseille du 29 juin 2021